

## CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2011 Convocation : 24/03/2011

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, MUZEL Loïc, RAMBAUD Josiane, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, GOUTTEBROZE Johann, MORELIERE Claudette, ROBERT René et CORAND Carole  
Absents excusés : TONNOIR Nathalie  
Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

### VOTE DES TAUX 2011

Le Maire rappelle la réforme de la taxe professionnelle qui à compter de l'année 2010 est remplacée par une compensation relais. Suite à cette réforme et après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, le conseil municipal constate que les taux communaux se trouvent modifiés fortement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux comme ils sont présentés dans l'état, sans augmentation comme suit :

TH : 11.94 %, TF : 5.99 %, FNB : 30.89 % TP : 24.56 %

### AFFECTATION DE RESULTAT

- **Pour le Budget Général**, les membres du conseil constatent un excédent de fonctionnement à la clôture 2010 de 31 107.67 € et un déficit d'investissement de 2 517.67 €. Ils décident d'affecter la somme de 22 910.67 € à la section d'investissement au compte 1068, le solde de 8 197 € restant en fonctionnement.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

### BUDGETS PRIMITIFS 2011

- **Le Budget Général** s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **203 519 €** et en section d'investissement à la somme de **108 049.40 €**. Les principaux travaux prévus sont , la création d'un WC public avec un local communal en rez de jardin, la fin de l'aménagement de l'école, l'achat d'un véhicule, d'un générateur et un nettoyeur haute pression, d'un lave-vaisselle pour l'école et pour la salle d'animation, le changement de la porte du logement n° 1, la signalétique pour les coupures de l'éclairage public.

- **Le Budget Eau et Assainissement** s'équilibre en section d'exploitation à la somme de **69 694.57 €** et en section d'investissement à la somme de **20 977.78 €**.

- **Le Budget Lotissement** s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **343 817 €** et en section d'investissement à la somme de **159 809.69 €**. Le maire rappelle qu'il reste 5 lots à la vente.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

### AMORTISSEMENT DES BIENS

Une délibération est prise pour fixer les durées d'amortissement des biens en M49 pour le budget Eau et Assainissement, ce qui est une obligation, et pour le budget général pour certains comptes. Les durées sont votées à l'unanimité des membres présents.

### CONTRAT AMENAGEMENT SIMPLIFIE (COCS)

Le maire rappelle les précédentes délibérations sollicitant un accompagnement du Conseil Général au titre des COCA. Après réflexion le COCA ne semble pas adapté pour notre commune qui ne pourra pas faire face à plusieurs gros dossiers. La priorité du conseil municipal étant la réhabilitation de la Salle d'Animation. Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite la transformation du COCA en COCS.

### CLASSEMENT DE VOIES COMMUNALES

Le Conseil municipal décide de classer dans la voirie communale :

- la nouvelle voie du Lotissement Les Quatre Vents pour 200 m linéaire
- le prolongement de la voie qui mène à la station épuration pour 150 m linéaire
- le chemin de l'ancienne carrière qui relie la VC 3 à la RD 38 pour 546 m linéaire

soit 896 m supplémentaires, ce qui porte la longueur des voies communales à 10 824 m.

Une délibération est prise, à l'unanimité des membres présents, pour approuver ce classement.

## **ENVELOPPE DE SOLIDARITE**

Des devis sont examinés pour plusieurs dossiers :

- le changement de la porte du logement n° 1 par l'entreprise COTE OUVERTURE de Roanne pour un montant de 1 014.43 € HT,
- l'achat d'un nettoyeur haute pression et d'un groupe électrogène à BRICO DEPOT à Parigny pour un montant de 709.82 € HT,
- l'achat d'un lave-vaisselle pour l'école à C MOINS CHER pour un montant de 314.38 € HT et un lave-vaisselle pour la salle d'animation à FMA à Riorges pour un montant de 1901.30 € HT.

Des délibérations sont prises à l'unanimité des membres présents afin d'autoriser ces dépenses et de charger le maire de demander des subventions au titre de l'enveloppe de solidarité 2011 du canton de Néronde.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Cérémonie du 8 mai : elle se fera le jour même à 11 h 30 au Monument avec dépôt de gerbe et sera suivie d'un vin d'honneur à la nouvelle salle de réunions avec remise des prix du fleurissement 2010.

Tous les membres présents ont signé au registre.